

19 décembre 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL

N° E24000029 /93

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision de désignation d'une commission d'enquête

Vu enregistrée le 6 décembre 2024, la lettre par laquelle l'établissement public territorial Plaine Commune demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial Plaine Commune ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2024 par laquelle la présidente du Tribunal administratif de Montreuil a donné délégation à M. Pierre LE GARZIC, premier vice-président, pour signer les décisions relatives à la désignation des commissaires enquêteurs.

DECIDE

Article 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. Marcel LINET

Membres titulaires :

Mme Charlotte CAILLAU
M. Alain GILLES

En cas d'empêchement de M. Marcel LINET la présidence de la commission sera assurée par Mme Charlotte CAILLAU, membre titulaire de la commission.

Article 2 : M. MÉRIL DECIMUS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête est autorisé à utiliser leurs véhicules, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à l'établissement public territorial Plaine Commune et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Montreuil, le 19 décembre 2024

Le premier vice-président,



Pierre LE GARZIC